

Saint Martin la Plaine, le mardi 20 juin 2023

Nos réf. : 2023 -172 MF IB AC

Objet : Modalités d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire.
Référence courrier 2023-172 MF IB AC_Modalités d'inscriptions

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, fixée au lundi 4 septembre 2023, je vous adresse les modalités d'inscriptions administratives pour vous permettre d'inscrire vos enfants au restaurant scolaire et (ou) à l'accueil périscolaire.

Vous trouverez ci-joint :

- La fiche sanitaire de liaison (cerfa 10008).

Le règlement intérieur en vigueur ainsi que les tarifs pour la rentrée scolaire 2023-2024 seront disponibles prochainement sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine et sur le portail Berger Levrault, site de réservation.

Dans l'attente d'accueillir votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire,
Martial Fauchet



Modalités d'inscriptions administratives des enfants et familles :

1. Pour les familles inscrites au périscolaire ou restaurant scolaire lors de l'année 2022-2023 :

- La fiche sanitaire de liaison complétée (une par enfant),
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile,
- Votre numéro d'allocataire.

L'identifiant du portail famille reste inchangé.

2. Pour les nouvelles familles :

- La fiche sanitaire de liaison complétée (une par enfant). **Toute fiche sanitaire de liaison ne comportant pas les coordonnées de tous les responsables légaux de l'enfant sera refusée et l'inscription non validée (sauf décision de justice contraire).**
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile,
- L'attestation du quotient familial CAF ou MSA.

Pour les parents séparés ayant une garde alternée de leurs enfants et qui souhaitent régler séparément leur facture, il est impératif que chaque parent remplisse sa propre fiche sanitaire de liaison.

Ces documents sont à apporter lors de l'inscription, sur rendez-vous au service périscolaire, au Château du Plantier :

Le jeudi 29 juin 2023, de 9h à 11h et de 14h à 18h,

Le vendredi 30 juin 2023 de 9h 11h et de 14h à 16h,

Le mercredi 5 juillet 2023 de 8h à 12h et de 15h à 17h,

Le jeudi 6 juillet 2023 de 9h à 11h et de 14h à 16h,

Le vendredi 7 juillet 2023 de 9h à 11h et de 14h à 16h ,

Le mercredi 30 août 2023 de 9h à 12h et de 14h à 16h pour les familles arrivées en juillet et août sur la commune.

Je vous remercie de prendre contact au 04 77 75 37 96.

A l'issue de la remise de ces documents, un identifiant au « portail famille » est fourni.

Les inscriptions des enfants au planning périscolaire par internet via le « portail famille »

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinLaPlaine42800/accueil> sont accessibles dès le 17 juillet 2023.